

## TABLE DES MATIÈRES

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

|  |         |
|--|---------|
| <a href="#"><u>Note aux lecteurs et lectrices</u></a> .....                              | Page 1  |
| <a href="#"><u>Objectifs fondamentaux ?</u></a> .....                                    | Page 2  |
| <a href="#"><u>Composition du système public de pensions ?</u></a> .....                 | Page 3  |
| <a href="#"><u>Qu'est-ce que le RPC et le RRQ ?</u></a> .....                            | Page 4  |
| <a href="#"><u>Les aîné-e-s comptent-ils sur les pensions publiques ?</u></a> .....      | Page 5  |
| <a href="#"><u>D'autres sources de revenu que les pensions publiques ?</u></a> .....     | Page 6  |
| <a href="#"><u>Les pensions publiques sont-elles généreuses ?</u></a> .....              | Page 7  |
| <a href="#"><u>Quel est le revenu des aîné-e-s ?</u></a> .....                           | Page 8  |
| <a href="#"><u>Combien coûte le système public de pensions ?</u></a> .....               | Page 9  |
| <a href="#"><u>Combien le système coûtera-t-il à l'avenir ?</u></a> .....                | Page 10 |
| <a href="#"><u>Combien les gouvernements recouvrent-ils grâce aux impôts ?</u></a> ..... | Page 11 |
| <a href="#"><u>Qui bénéficie de régimes de pension privés ?</u></a> .....                | Page 12 |
| <a href="#"><u>Qu'en est-il des RÉER ?</u></a> .....                                     | Page 13 |
| <a href="#"><u>La retraite anticipée - qui la prend et pourquoi ?</u></a> .....          | Page 14 |
| <a href="#"><u>Différences entre hommes et femmes ?</u></a> .....                        | Page 15 |
| <a href="#"><u>Les consultations du CCNTA - qu'ont dit les aîné-e-s ?</u></a> .....      | Page 16 |

## **NOTE AUX LECTEURS ET LECTRICES**

Cette quatrième série de Vignettes Vieillessement a été créée par le Conseil consultatif national sur le troisième âge (CCNTA) afin de fournir un portrait statistique du système de revenu de retraite canadien. Elles cadrent bien avec l'une des facettes du mandat du Conseil, celle de diffuser l'information. Elles sont offertes aux gens qui s'intéressent aux questions liées à la retraite et qui ont les aîné-e-s à coeur.

Dans ces Vignettes, le terme 'aîné-e-s' se réfère aux personnes de 65 ans et plus (65 +). Cela ne signifie pas que la population âgée de 65+ ans soit un groupe homogène. Le Conseil est d'avis que les aîné-e-s sont aussi différents, sinon plus, que les autres groupes d'âge.

Règle générale, les données les plus récentes ont été employées. Parce que les sources sont variées et qu'elles peuvent couvrir plusieurs années, nous avons identifié la ou les années de collecte des données. Comme cela a été le cas pour les Vignettes déjà publiées à propos d'autres questions touchant les aîné-e-s, les lecteurs noteront qu'aucun effort d'analyse ou d'interprétation des données présentées n'a été fait.

Le Conseil aimerait recevoir vos commentaires sur les Vignettes Vieillessement, de même que vos suggestions pour les éditions futures.

# VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 51

## Un bref portrait du système des revenus de retraite du Canada

### Objectifs fondamentaux?

- Le système de revenu de retraite du Canada comporte trois paliers où interagissent divers éléments (publics ou privés), divers programmes et diverses prestations.
- Le système vise à rencontrer deux objectifs fondamentaux :
  - 1) contrer la pauvreté, en s'assurant que tout aîné-e au Canada reçoive un revenu adéquat comme minimum de base
  - 2) remplacer le revenu, en maintenant un équilibre raisonnable au plan des revenus pré et post retraite, de sorte que les retraité-e-s canadiens n'aient pas de baisse draconienne dans leur niveau de vie quand ils quittent le monde du travail.
- Le système devrait remplacer de 70 à 80 % du revenu touché avant la retraite. Ce niveau est jugé suffisant parce que d'habitude, les retraité-e-s
  - ont des dépenses moindres que durant leur vie active
  - n'ont pas de déductions salariales
  - n'ont pas à contribuer à des régimes d'emploi ou à des RÉER
  - bénéficient de certains allègements fiscaux et paient ainsi moins d'impôts.

### Sources :

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 52

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Composition du système public de pensions?

- Le système public de pensions du gouvernement fédéral est formé de la Sécurité de la vieillesse (SV), du Supplément de revenu garanti (SRG), de l'Allocation au conjoint (AC), et du Régime de pensions du Canada (RPC). Parallèlement au RPC, le Québec gère son propre Régime de rentes du Québec (RRQ).
- En 1996, la SV fournit une prestation maximum de 4 690 \$ à tout homme ou femme de 65+ ans (à la condition que cette personne ait habité au Canada depuis au moins 10 ans ou ait émigré d'un pays avec lequel le Canada a une entente internationale de sécurité sociale). Les aîné-e-s dont le revenu net dépasse 53 215 \$ repaie 15 % de leur SV pour chaque dollar de revenu supérieur à cette limite.
- L'AC fournit des prestations égales à la SV et au SRG aux conjoint-e-s des pensionné-e-s de la SV et du SRG ou leurs veufs ou veuves. Le programme tient compte du revenu des requérant-e-s; il procure l'allocation maximale aux plus démunis et une allocation décroissante aux gens qui ont d'autres sources de revenu mais demeurent admissibles.
- Le SRG a été créé en 1967 - il s'agit d'un programme social sélectif ou qui dépend du revenu. Il vise les aîné-e-s ayant un revenu faible ou moyen.
- En 2001, une nouvelle Prestation aux aîné(e)s remplacera la SV et le SRG. Les aîné-e-s vivant seuls et les couples ayant un revenu allant jusqu'à environ 40 000 \$ recevront la prestation maximale. Ceux et celles qui reçoivent le SRG et l'AC recevront 120 \$ de plus par an. Les prestations et les seuils à partir desquels les prestations commencent à diminuer seront totalement indexées au taux de l'inflation.

#### Sources:

Développement des ressources humaines Canada. *Statistics Related to Income Security Programs*. Rapport non publiés. Ottawa : mars 1995.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles the Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*. *Expression*, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

Ministère des finances. *La Prestation aux aîné(e)s : assurer l'avenir*. Ottawa : mars 1996.

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 53

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Qu'est-ce que le RPC et le RRQ?

- Le Régime de pensions du Canada (RPC) et le Régime de rentes du Québec (RRQ) ont été créés en 1966 pour fournir une pension et d'autres avantages aux travailleurs et travailleuses. Le RPC/RRQ fournit : une pension aux retraité-e-s de 60+ ans, une rente d'invalidité aux cotisant-e-s qui sont devenus incapables de travailler, des prestations de survivants aux conjoint-e-s et aux enfants des cotisant-e-s décédés, ainsi qu'une prestation de décès payée à la succession.
- Au moment de la retraite à 65 ans, les cotisant-e-s reçoivent une pension du RPC qui correspond à 25 % de leur salaire annuel moyen, jusqu'à concurrence de 727 \$ par mois. Les cotisant-e-s qui prennent leur retraite avant 65 ans reçoivent une pension qui est diminuée de façon actuarielle de 0,5 % pour chaque mois précédant les 65 ans.
- Le RPC/RRQ est un régime à 'financement par répartition'. Les contributions des employé-e-s, des travailleurs et travailleuses autonomes et des employeurs défraient le coût des pensions de ceux et celles qui sont présentement à la retraite.
- En 1996, les employé-e-s contribuent 2,8 % de leur salaire compris entre 3 500 \$ et 35 400 \$, jusqu'à un plafond annuel de 893 \$. Les employeurs paient une contribution équivalente de 2,8 %. Les gens à leur compte doivent payer le plein 5,6 %. En 1995, 9,7 millions de personnes contribuaient au RPC/RRQ.
- Les taux de contribution augmenteront selon un calendrier prévu pour payer les pensions d'un nombre croissant d'aîné-e-s. En 2040, on prévoit que le taux de contribution employeur-employé sera de 14,2 %.
- Les gouvernements fédéral et provinciaux consultant la population sur la façon d'amender le RPC pour qu'il demeure abordable après l'an 2000. On considère entre autres l'augmentation des contributions et la diminution des prestations.

#### Sources :

Développement des ressources humaines Canada. *Statistics Related to Income Security Programs*. Rapport non publié. Ottawa : mars 1995.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités. *Expression*, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

Développement des ressources humaines Canada, Unité de mesure des résultats. *An Information Paper for Consultations on the Canada Pension Plan*. Rapport fédéral/provincial, février 1996.

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 54**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **Les aîné-e-s comptent-ils sur les pensions publiques ?**

- Suivant les dernières données disponibles (1993), les programmes gouvernementaux fournissaient 60 % du revenu des Canadiennes et Canadiens de 65+ ans vivant seuls :
  - 36,8 % provenait de la SV et du SRG
  - 18,4 % provenait du RPC/RRQ
  - 4,6 % provenait d'autres programmes du gouvernement.
- En 1993, les aîné-e-s vivant seuls dépendaient le plus des programmes publiés, ceux-ci constituent 90 % de leur revenu :
  - 65,8 % provenait de la SV et du SRG
  - 18,4 % provenait du RPC/RRQ
  - 5,0 % provenait d'autres programmes du gouvernement.
- En 1993, 41 % du revenu de tous les couples âgés provenait de programmes gouvernementaux, soit
  - 21,6 % de la SV et du SRG
  - 14,4 % du RPC/RRQ
  - 4,6 % d'autres programmes du gouvernement.
- En 1995, les programmes publics constituaient 83 % du revenu des couples âgés à revenu faible :
  - 54,9 % provenait de la SV et du SRG
  - 15,0 % provenait du RPC/RRQ
  - 13,1 % provenait d'autres programmes du gouvernement.

**Source :**

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 55**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **D'autres sources de revenu que les pensions publiques?**

- Suivant les dernières données disponibles (1993), 40 % du revenu des aîné-e-s canadiens vivant seuls provenait d'autres sources que les programmes gouvernementaux :
  - 18,6 % provenait de régimes de pension privés
  - 16,9 % provenait d'investissements
  - 4,7 % provenait d'honoraires et de salaires
  - 1.2 % provenait d'autres sources.
- En 1993, les aîné-e-s à faible revenu vivant seuls comptaient sur d'autres sources de revenu dans la mesure indiquée :
  - 4,4 % - régimes de pension privés
  - 6,3 % - investissements.
- En 1993, 59 % du revenu des couples âgés provenait de sources privées :
  - 18,4 % provenait de régimes de pensions de l'employeur
  - 13,6 % provenait d'investissements
  - 26,3 % provenait d'honoraires et de salaires
  - 1,1 % provenait d'autres sources.
- En 1995, les couples âgés à faible revenu ont eu recours à d'autres sources de revenu :
  - 1,9 % - régimes de pension privés
  - 4,3 % - économies et revenus d'investissements
  - 6,9 % - honoraires ou salaires
  - 3,9 % - autres sources.

**Source :**

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 56

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Les pensions publiques sont-elles généreuses?

- En 1995, la SV et le maximum du SRG pour une personne seule de 65+ ans s'élevait à 10 264 \$, soit :
  - 6 544 \$ sous le seuil de bas revenu de Statistique Canada ('seuil de pauvreté') pour une région métropolitaine (500 000+ personnes)
  - 3 058 \$ sous le seuil de bas revenu pour un centre urbain (moins de 30 000 personnes).
- En 1995, la SV et la prestation maximale du SRG pour un couple âgé était de 16 642 \$, soit :
  - 4 450 \$ sous le seuil de pauvreté pour une région métropolitaine
  - 74 \$ sous le seuil de pauvreté pour un centre urbain.
- En 1995, les prestations maximales combinées de la SV et du SRG pour les aîné-e-s seuls atteignaient 61 % du seuil de pauvreté. Les aîné-e-s seuls qui reçoivent la SV, le SRG et la prestation maximale du RPC/RRQ ont un revenu qui atteint 86 % du seuil de pauvreté.
- Un aîné-e vivant seul qui a pour unique source de revenu la SV, le SRG et le RPC/RRQ aura un revenu équivalant à 42 % du salaire annuel canadien moyen.
- Pour les couples âgés vivant dans une région métropolitaine, les prestations de la SV et du SRG représentent 79 % du seuil de pauvreté. Les couples âgés qui reçoivent la SV, le SRG et le RPC/RRQ ont un revenu qui atteint 99 % du seuil de pauvreté.
- Un couple âgé qui a pour unique source de revenu la SV, le SRG et le RPC/RRQ a un revenu équivalant à 61 % du salaire annuel canadien moyen.

#### Sources:

Statistique Canada. *Seuils de faible revenu (SFR)*. Ottawa : 1996.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 57

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Quel est le revenu des aîné-e-s ?

- En 1994,
  - le revenu moyen des familles dont le chef avait 65+ ans était de 40 183 \$
  - le revenu moyen de l'ensemble des familles était de 54 153 \$
  - le revenu moyen des aîné-e-s vivant seuls était de 18 780 \$
  - le revenu moyen des gens seuls de moins de 65 ans était de 25 604 \$
- En 1994, seulement 23,8 % des familles dont le chef était un aîné-e avaient un revenu de 50 000 \$ ou plus, comparativement à 47,6 % de l'ensemble des familles.
- En 1969,
  - 41,4 % des familles dont le chef était un aîné-e avaient un revenu sous le seuil de pauvreté
  - 17,2 % des familles dont le chef était âgé de moins de 65 ans avaient un revenu sous le seuil de pauvreté.
- En 1994,
  - 7,1 % des familles dont le chef était un aîné-e avaient un revenu sous le seuil de pauvreté
  - 14,6 % des familles dont le chef était âgé de moins de 65 ans avaient un revenu sous le seuil de pauvreté.
- Au cours des 25 dernières années, les taux de pauvreté chez les aîné-e-s ont considérablement diminué, passant de 69,1 % à 47,6 % entre 1969 et 1994.
- En 1995, environ 55 % des aîné-e-s vivant seuls avaient un revenu inférieur à 15 000 \$.
- En 1995,
  - 60 % environ des couples âgés ayant un seul revenu avaient un revenu de moins de 30 000 \$
  - 40 % des couples âgés ayant deux revenus avaient un revenu de moins de 30 000 \$

#### Sources :

Statistique Canada. *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu 1994*. No de cat. 13-207. Ottawa : 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 58**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **Combien coûte le système public de pensions?**

- On estime qu'en 1995,
  - 16 \$ milliards ont été versés aux 3,5 millions de bénéficiaires de la SV
  - 4,7 \$ milliards ont été versés aux 1,4 million de bénéficiaires du SRG
  - 436 \$ millions ont été versés aux 108 000 bénéficiaires de l'ACalors que
  - environ 2 \$ milliards furent versés aux 671 240 bénéficiaires de la SV en 1952
  - 1,1 \$ milliard furent versés aux 703 550 bénéficiaires du SRG en 1967, et
  - 282 \$ millions furent versés aux 64 000 bénéficiaires de l'AC en 1975(en dollars de 1995 ajustés).
- Les coûts de la SV, du SRG et de l'AC ont connu une augmentation substantielle au cours des 40 dernières années, passant de 2 \$ milliards à 21,2 \$ milliards entre 1952 et 1995.
- En 1995, le RPC a versé :
  - 10,4 \$ milliards en pensions de retraite
  - 2,2 \$ milliards en prestations de survivants
  - 3,0 \$ milliards en pensions d'invalidité
  - 228 \$ millions en prestations de décès.
- Parmi les 705 338 pensions de survivant versées en 1994, 89,3 % sont allées à des femmes.

#### **Sources:**

Développement des ressources humaines Canada. *Statistics Related to Income Security Programs.*

Rapport non publié. Ottawa : mars 1995.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform.* Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform.* Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 59

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Combien le système coûtera-t-il à l'avenir ?

- On estime que le programme de la SV versera :
  - 40 \$ milliards à 8,4 millions de bénéficiaires d'ici l'an 2040
  - 50 \$ milliards à 10,8 millions de retraité-e-s d'ici l'an 2100.
- En 2020, on prévoit que les cotisations des employé-e-s s'élèveront à environ 6,2 % de leur salaire; leurs employeurs verseront une cotisation égale de 6,2 %.
- En 2040, les cotisations au RPC/RRQ devraient s'élever à 7,1 % pour les employé-e-s et à 7,1 % pour les employeurs.
- La cotisation annuelle payable au RPC/RRQ était de 851 \$ au maximum en 1995. Elle sera d'environ 1 985 \$ en l'an 2020 et de 2 237 \$ en 2040 (en dollars de 1995 ajustés).

#### Sources :

Bureau du surintendant des institutions financières Canada. *Programme de Sécurité de la vieillesse : rapport actuariel réglementaire au 31 décembre 1993*. Ottawa : 1995.

Bureau du surintendant des institutions financières Canada. *Programme de sécurité de la vieillesse : rapport actuariel réglementaire du 31 décembre*. Ottawa : 1991.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 60**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **Combien les gouvernements recouvrent-ils grace aux impôts ?**

- Les gouvernements imposent les revenus de la SV et récupèrent ainsi une part des coûts du programme - Ottawa recouvrera ainsi 2 \$ milliards des \$16,5 milliards versés en 1995 - les provinces recouvreront environ 1,1 \$ milliard en impôt provincial.
- En 1995, la disposition de récupération sur les prestations de SV rapportera 400 \$ millions additionnels au gouvernement.
- Le recouvrement fédéral total sur les revenus de la SV est de 2,4 \$ milliards ou 14 % des paiements bruts de la SV.

#### **Sources :**

Ministre des Finances Canada. *Instaurer un climat financier sain : la mise à jour économique et financière*. Ottawa : 1994.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraité du Canada : mythes et réalités*.

Expression, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 61**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **Qui bénéficie de régimes de pension privés ?**

- En 1993, seulement 35 % de la main-d'oeuvre bénéficiait d'un régime de retraite d'employeur-les travailleurs et travailleuses autonomes et les chômeuses et chômeurs ne sont pas admissibles à ces régimes.
- En 1980, 47,7 % des salarié-e-s bénéficiaient d'un régime de retraite privé; néanmoins, ce taux avait diminué à 44,6 % en 1993.
- En général, la valeur des régimes de retraite privés diminue au fil de la retraite. Parmi les gens qui tiraient une retraite d'un régime privé en 1992,
  - 14,2 % bénéficiaient d'un régime complètement indexé
  - 29,6 % bénéficiaient d'un régime offrant une formule d'ajustement automatique, ajustement moindre toutefois que la pleine indexation au taux de l'inflation
  - 56,3 % avaient un régime qui n'offrait aucune protection contre l'inflation.

#### **Sources :**

Statistique Canada. *Régimes de pension au Canada*. No de cat. 74-401. Ottawa : 1994.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 62

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Qu'en est-il des RÉER ?

- En général, les RÉER sont l'apanage des Canadiennes et Canadiens ayant un revenu au-dessus de la moyenne. En 1991,
  - 77 % des Canadiens et Canadiennes qui ont soumis une déclaration de revenus auraient pu cotiser à un RÉER
  - 31 % des personnes admissibles ont effectivement cotisé.
- Plus le revenu d'un individu est élevé, plus il peut contribuer à un RÉER; en 1991,
  - 3 % des gens ayant un revenu inférieur à 10 000 \$ ont cotisé
  - 52 % des gens ayant un revenu entre 40 000 et 50 000 \$ ont cotisé
  - 73 % des gens ayant un revenu de 250 000 \$ et plus ont cotisé.
- En 1992,
  - la contribution moyenne à un RÉER était de 3 057\$. La moyenne était de :
    - 1 027 \$ pour les contribuables ayant des revenus inférieurs à 10 000 \$
    - 3 075 \$ pour les contribuables ayant des revenus entre 40 000 et 50 000 \$
    - 11 764 \$ pour les contribuables ayant des revenus de 250 000 \$ et plus.
- Les contributions totales aux RÉER sont passées de 10,6 \$ milliards à 14,8 \$ milliards entre 1990 et 1992, soit une augmentation de 39,6 %.
- En 1992, l'aide fiscale accordée par le fédéral et les provinces par le biais des RÉER était estimée à 8,7 \$ milliards.
- En 1992, la moyenne des impôts épargnés grâce aux déductions accordées par le biais des RÉER était de :
  - 68 \$ pour les contribuables ayant des revenus inférieurs à 10 000 \$
  - 1 233 \$ pour les contribuables ayant des revenus entre 40 000 et 50 000 \$
  - 5 240 \$ pour les contribuables ayant des revenus de 250 000 \$ ou plus.

#### Sources :

Revenu Canada. *Statistiques fiscales*. Ottawa: diverses années.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

Caledon Institute. Key Issues in Pension Reform. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 63**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **La retraite anticipée - qui la prend et pourquoi ?**

- En 1994, la moyenne d'âge des gens prenant leur retraite était de 61 ans.
- Entre 1989 et 1994, le nombre de personnes qui ont pris leur retraite avant 65 ans parce qu'ils ont perdu leur emploi et qu'ils étaient incapables de trouver un autre emploi a augmenté de 30 %.
- En moyenne, plus le revenu familial est élevé, plus l'Age de la retraite est bas.
- Les motifs les plus souvent cités par les femmes pour expliquer leur retraite précoce sont leur santé et leurs responsabilités familiales.

**Source :**

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités.*

*Expression*, 10, 3, (1996).

© **Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1996**

## VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 64

### Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada

#### Différences entre hommes et femmes ?

- Les femmes prennent leur retraite plus tôt que les hommes. En fait, 65 % des femmes sont devenues prestataires du RPC/RRQ avant 65 ans, 57 % des hommes ont fait de même.
- En 1993, la prestation moyenne du RPC était de :  
274 \$ par mois ou 3 288 \$ par année pour les femmes  
477 \$ par mois ou 5 724 \$ par année pour les hommes.
- En 1993,  
42 % des salariées et  
47 % des salariés étaient couverts par un régime de retraite de l'employeur.
- En 1992, parmi les gens qui ont soumis une déclaration de revenu,  
21 % des femmes avaient contribué à un RÉER  
29 % des hommes avaient fait de même.
- La cotisation moyenne à un RÉER était de :  
3 509 \$ pour les hommes, et  
2 444 \$ pour les femmes.
- Entre 1980 et 1993, le pourcentage de salariés couverts par un régime privé de retraite de l'employeur :  
a diminué de 54,2 % à 46,8 % chez les hommes  
a augmenté de 36,2 % à 41,9 % chez les femmes.
- Entre 1981 et 1992, la pension moyenne de retraite privée est passée de :  
8 489 \$ à 10 999 \$ chez les hommes  
6 150 \$ à 6 583 \$ chez les femmes (dollars de 1992 ajustés).

#### Sources:

Revenu Canada. *Statistiques fiscales*. Ottawa : diverses années.

Statistique Canada. *Répartition du revenu au Canada selon la taille de revenu*.

No de cat. 13-207. Ottawa : 1995.

Statistique Canada. *Régimes de pension au Canada*. No de cat. 74-401. Ottawa : 1994.

Développement des ressources humaines Canada. *Statistics Related to Income Security Programs*.

Rapport non publié. Ottawa : mars 1995.

Caledon Institute. *Key Issues in Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, décembre 1995.

Caledon Institute. *Beneath the Five Principles for Pension Reform*. Rapport non publié préparé pour le CCNTA, novembre 1995.

Conseil consultatif national sur le troisième âge. *Le système de revenu de retraite du Canada : mythes et réalités*.

*Expression*, 10, 3, (1996).

© Conseil consultatif national sur le troisième âge, 1996

## **VIGNETTE VIEILLISSEMENT # 65**

### **Un bref portrait du système de revenu de retraite du Canada**

#### **Les consultations du CCNTA - qu'ont dit les aîné-e-s ?**

- En 1995, le CCNTA a consulté plus de 200 aîné-e-s et des personnes approchant la retraite afin de connaître leur opinion.

Lorsqu'on leur a demandé comment ils pourraient augmenter leur revenu si leur situation économique devenait précaire,

69 % de tous les participant-e-s ont dit qu'ils ne pourraient rien faire pour suppléer à leur revenu

(75 % étaient des femmes, 61% étaient des hommes).

On semble croire que rien ne peut être fait pour augmenter son revenu quand on avance en âge.

Lorsqu'on leur a demandé ce qu'ils pensaient de leur avenir économique,

51 % de tous les participant-e-s avaient l'impression que leur revenu était suffisant pour le moment, mais s'inquiétaient à savoir s'il le serait dans l'avenir

32 % des femmes et 25 % des hommes pensaient que leur revenu était insuffisant au moment de la consultation et qu'il ne s'améliorerait pas.

Quand on leur a demandé s'ils auraient pu économiser davantage en vue de leur retraite,

80 % de tous les répondant-e-s

87 % des femmes

70 % des hommes

ont dit qu'ils n'auraient pas pu le faire. Il semble que plus les individus ont un revenu élevé, plus ils pensent qu'ils auraient pu économiser davantage.

**Source :**

Sommaire des résultats de consultations menées par le CCNTA sur la question des revenus de retraite, 1995.